

destinés à venir en aide aux agriculteurs qui étaient en mauvaise posture financière, soit parce qu'on leur a transféré des prêts à risque élevé consentis par le secteur privé.

On ne sait trop quelle sera la structure du marché financier agricole dans les années à venir, ni celle de la SCA. Il est possible que certaines institutions cessent de fournir des services financiers et que d'autres se spécialisent dans les secteurs où les possibilités de faire des profits sont meilleurs et où les risques sont moins élevés. Il se pourrait aussi que les prêteurs gouvernementaux ne puissent continuer d'offrir le genre de services qu'ils offraient dans le passé.

Jusqu'à la fin des années 70, la SCA a été un prêteur de dernier recours en ce sens qu'elle consentait des prêts aux agriculteurs que le secteur privé refusait de financer. Elle était aussi la principale institution de prêt. Ce rôle de prêteur de dernier recours a pris toute sa signification lorsque les institutions financières privées sont arrivées sur le marché en 1977.

À la suite de changements apportés à la politique gouvernementale au début des années 80, la SCA s'est vue demander d'obtenir un taux de rendement positif du capital investi par le gouvernement. On s'est cependant rendu compte dernièrement des problèmes découlant de l'octroi de prêts à risque élevé à des agriculteurs dont le taux de rendement monétaire et la capacité d'emprunt sont à la baisse et de la nécessité d'obtenir un rendement positif du capital.

La capacité de la Société de consentir des prêts s'est détériorée récemment. À l'heure actuelle, elle est techniquement en faillite car le montant de ses dettes est supérieur à la valeur des prêts consentis. Les coûts de la dette augmentent et le niveau des prêts productifs est à la baisse. La Société a augmenté les taux d'intérêt auxquels elle consent des prêts pour effacer ses pertes. Cette augmentation des taux a amené ses clients plus solvables à se tourner vers le secteur privé, où les conditions d'emprunt sont plus intéressantes. Son portefeuille est donc composé d'un nombre grandissant de prêts à risque élevé.

Le Comité est d'avis que la SCA ne peut continuer de fonctionner dans ces conditions, étant donné la contradiction qui existe entre la prestation de services et l'obligation d'obtenir un rendement du capital positif. Il faut étudier, sous l'angle des besoins et des caractéristiques des agriculteurs décrits dans le profil économique, le rôle de la SCA et le